Image not found or type unknown

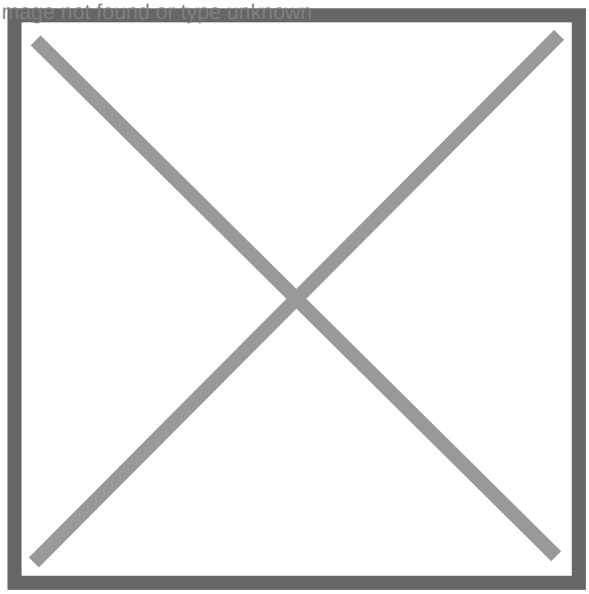

La proprio veut garder l'apl et la caution pour elle

Par **Louise62**, le **11/06/2012** à **17:44**

Bonjour à tous,

je suis locataire avec mon compagnon d'un appartement depuis septembre 2011. Lors de l'état des lieux, il a été déclaré que les murs étaient sales.
Nous avons vidé les meubles il y a 2 semaines mais nous rendons les clés demain. Notre propriétaire est venu dans notre appartement et a pris des photos d'endroits que nous n'avions pas encore totalement nettoyé et que nous avions l'intention de nettoyer demain. Elle veut garder les apl pour elle car elle a tout nettoyé et tout repeins et nous demande le loyer des 12 premiers jours de juin et ne veut pas nous rendre notre caution.
A-t-elle le droit de garder l'apl pour ça ? et de garder la caution? et aussi d'avoir pris des photos? d'autant que lorsqu'on a enlevé les meubles, on a nettoyé à fond l'appartement !

Merci de me répondre !
Louise

Par **cocotte1003**, le **11/06/2012** à **19:25**

Bonjour, sans état des lieux de sortie écrit et signé cela implique que l'appartement a été rendu en bon état donc aucune retenue sur votre dépot de garantie (et pas caution) ne peut etre faite. Vous devez payé le loyer et les charges jusqu'à la fin officiel de votre préavis, le fait de faire l'état des lieu ou de remettre les clés ne change rien.Si votre LRAR de préavis aété reçue le 12 mars vous devez le loyer jusqu'au 12 juin sauf cas de relocation avant. Pour l'APL

sachez que la CAF la verse avec un mois de retard au bailleur donc le 5 juin elle a versée pour votre loyer de mai, cordalement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés